

**MISSION DE CONTROLEUR TECHNIQUE ET COORDONNATEUR
SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE RELATIVE A L'OPERATION
DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE ET REHABILITATION DE
L'ANCIENNE MAIRE**

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Mr le MAIRE.

Objet : -MISSION CONTROLEUR TECHNIQUE et COORDONNATEUR S.P.S

Lieu d'exécution : Ville de Maromme

Mode de passation : PROCEDURE ADAPTEE ómarché de PRESTATIONS INTELLECTUELLES, à tranche suivant article 28 du Code des Marchés Publics

Mode de dévolution : Prestation en 2 lots comprenant chacun une tranche ferme, une tranche conditionnelle

Décomposition en tranches et lots - La Ville de Maromme a décidé de réaliser un équipement mixte comportant :

- **EN TRANCHE FERME :**

- une bibliothèque de 1000 m² SHO en extension d'un bâtiment existant et les aménagements extérieurs strictement nécessaires aux besoins du projet.
- Une salle mariages/conseils/réunions de 150 m² + annexes, avec une surface supplémentaire de 100 m² faisant l'objet d'une contrainte de conception :
 - soit 100 m² conditionnels qui ne seront réalisés que si l'enveloppe est respectée,
 - soit la possibilité d'une extension de 100 m² dans le futur.
- les espaces d'accueil communs bibliothèque-mairie.
 - Sont comprises également en tranche ferme toutes les études concernant à la fois la bibliothèque et la mairie jusqu'au stade Projet.
 -

Lot 1 : CONTROLE TECHNIQUE

Lot 2 : COORDONATEUR SPS

- **EN TRANCHE CONDITIONNELLE :**

- La restructuration du bâtiment existant pour l'accueil des services de la mairie.

Lot 1 : CONTROLE TECHNIQUE

Lot 2 : COORDONATEUR SPS

Le candidat n'est pas tenu de répondre au deux lots. Il peut remettre son offre pour le ou les lots de son choix.

Durée du marché

- **Tranche ferme : Construction d'une bibliothèque, salle des mariages, accueil et fonctions communes**

Lot n° 1 : CONTROLE TECHNIQUE

Lot n° 2 : COORDONNATEUR S.S.P.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché est de 40 mois pour la tranche ferme, y compris la période de garantie de parfait achèvement à compter de la réception des O.S probablement à compter de septembre 2010.

- **Tranche conditionnelle : Restructuration du bâtiment existant**

Lot n° 1 : CONTROLE TECHNIQUE

Lot n° 2 : COORDONNATEUR S.S.P.

Pour la tranche conditionnelle le délai global est de 30 mois à réception de l'O.S. dont la date n'est pas définie à ce jour, s'agissant d'une tranche conditionnelle.

Le délai d'exécution de la tranche conditionnelle part à compter de la notification de la décision d'affermissement de la tranche considérée.

Le délai limite d'affermissement de la tranche conditionnelle à compter de l'origine du délai contractuel de la tranche ferme est estimé à 60 mois.

Il ne sera pas fait application d'une indemnité d'attente.

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises et être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr
Sur le site de l'ADM 76 <https://www.publicatur.fr>

Pièces justificatives à produire :

- * la lettre de candidature (modèle DC 4)
- * la déclaration du candidat (DC 5), nouveau modèle contenant les déclarations et attestations sur l'honneur prévues aux articles 45 et 46 du CMP.
- * l'état annuel des certificats (DC 7 préconisé) reçus justifiant de la régularité de leur situation au regard de leurs obligations fiscales et sociales.
- * l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail.
- * copie du jugement ou des jugements si l'entreprise est en redressement judiciaire,
- * Extrait K BIS
- * Attestation d'assurance
- * pour tout candidat d'un état membre de l'Union Européenne (France exceptée) certificat concernant les impôts, taxes et cotisations sociales des administrations et organismes du pays ou en cas d'impossibilité attestation sur l'honneur du candidat.
- * pour tout candidat d'un pays tiers :- certificat concernant les impôts, taxes et cotisations sociales des administrations et organismes du pays ou en cas d'impossibilité, une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative du pays.

Références :

- L'agrément ministériel pour le Contrôleur Technique (se reporter à l'article 7 du CCTP Lot 1)
- Certificat d'aptitude (attestation d'exécution de missions 1ère et 2^{ème} catégories) pour le SPS

Critères d'attribution : deux critères seront pris en compte et après pondération c'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue :

- ❖ La valeur technique de l'offre : 50 %
 - Mémoire technique
 - Note méthodologique
- ❖ Le prix : 50 %

Ces critères s'appliquent pour l'ensemble du marché.

Date limite de remise des offres

➤ **9 août 2010 à 16 h en Mairie sur documents papier**

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante : **NE PAS OUVRIR**, Offre pour «**MISSION CONTROLEUR TECHNIQUE et COORDONNATEUR S.P.S** »

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **9 août 2010 à 16 h** sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé : <https://www.publicatur.fr>

Validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Renseignements :

D'ordre administratif, Mr le Directeur général des services

Tél. 02 32 82 22 00 Fax. 02 32 82 22 28

Mail. nicolas.jaffre@ville-maromme.fr

D'ordre technique, Mr P.GRESEL, Directeur des services techniques

Tél. 02 32 82 36 40 Fax. 02 32 82 36 41

Mail. serv-techniques@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : Le 13 juillet 2010